concours d'avocat ?

Par **Delph**, le **01/02/2005** à **12:16**

Bonjour, en fait étant en première année je ne sais pas exactement ce que je veux faire, au lycée c'était quelque chose comme droit des affaires dans les entreprises ... je sais même pas encore aujourd'hui ce que c'est exactement ! roll: là j'ai découvert quelques matières et j'ai une préférence pour le droit de la famille.. enfin pour l'instant..
en droit y a beaucoup de débouchés et vu qu'en première année on a pas tout découvert ... je sais pas trop mais pourrais je avoir des infos pour etre avocate ? il faut passer un concours après la maitrise j'avais entendu...est ce exact ? Il se passe dans quelle ville ? !?

Vous croyez que c'est possible de contacter un cabinet d'avocat pour faire de la paperasse ou quelque chose du genre pour voir comment ca se passe concretement, remunéré ou non peu importe jimagine bien qu'en premiere année ... certains avocats nous prennent bien de haut comme pas mal de monde... enfin quelqu'un a déjà réussi à trouver un ptit "job" dans ce milieu ? (sans que ca soit de la famille ou sans avoir eu un tuyau... bien sur.... sinon y a pas de mérite... !)

Merci de m'éclairer ! idea:

Delph

Par **So**, le **01/02/2005** à **12:43**

Salut!

en effet il faut avoir au moins une maîtrise pour pouvoir tenter l'exam d'entrée au CRFPA (centre régional de formation pour la profession d'avocat).
Je parle d'exam et non de concours car "officiellement" il n'y a pas de numerus clausus...

Mais avant de tenter l'exam d'entrée dans l'école tu dois avoir été inscrite une année à l'IEJ (institut d'étude judiciaire) qui te [i:2q2c6he1]"prépare"[/i:2q2c6he1] normalement (mais pas toujours) à l'exam en te proposant des mises à jour et des entraînements aux épreuves. Tu peux t'y inscrire l'année de ta maîtrise si tu veux.

Ensuite tu tentes l'exam d'entrée (au mois d'octobre en gnl) qui a lieu dans de nombreuses fac. Renseigne toi pour savoir si dans ta fac il y a un IEJ.
L'épreuve est divisée en 2 parties: les matières écrites d'admissibilité, puis les matières d'oral (avec le fameux Grand Oral devant un jury de professionnels : universitaire, magistrat et

avocat).

Si tu réussis cet exam, tu rentres dans l'école : le CRFPA.
Là, tu as qq mois de cours pratiques durant lesquels on t'apprend la profession d'avocat : déontologie, plaidoirie, constitution de dossiers...

Ensuite tu as l'exam de sortie de l'école qui te permet d'acquérir le titre d'avocat.

Et finalement 2 ans de stage durant lesquels tu as soit le statut d'avocat salarié (salaire fixe mais tu ne dévelloppes pas ta propre clientèle), soit celui d'avocat collaborateur (rétrocession d'honoraires + honoraires pour ta propre clientèle).

ça semble effrayant, mais le plus dur est de rentrer dans l'école; ça demande une bonne préparation. Puis ensuite c'est très intéressant...

EN effet, si tu arrives à faire un stage en cabinet ça te permettra de savoir si tu es faite pour ça et de toutes façons une telle expérience est très importante pour la suite de tes études. Et ce n'est pas négligeable d'avoir sur son CV une telle expérience.
N'hésite pas à prendre contact avec des cabinets en mettant en avant ta motivation, même si tu n'as pas d'expérience...
:wink:

Tu verras, tu y arriveras si tu t'accroches (t'arrêtes pas aux échecs Image not found or type unknown).

:))

Bonne chance ! Image not found or type unknown

Par **Delph**, le **01/02/2005** à **13:42**

:wink:

Merci So pour tes renseignements Image not found or type unknown

Par **So**, le **01/02/2005** à **20:14**

:))

De rien ! Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **28/06/2005** à **13:12**

Et au niveau financier, est ce que quelqu'un peut me dire le coût de la formation d'entrée au

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

CRFPA puis celle là même ?

Par **anonym**, le **28/06/2005** à **19:49**

salut sanremo!
concernant le coût de l'examen du CRFPA en lui-même, sans la préparation, ça tourne apparemment autour de 60 euros.
avec la préparation, je crois que le coût d'inscription est de l'ordre de 500 à 700 euros, mais je n'en suis pas persuadée (je pourrai te le confirmer sous peu normalement).
l'école des avocats par contre, je n'en ai aucune idée.

Par **sanremo34**, le **29/06/2005** à **13:44**

Oui ce n'est quand même pas rien. Alors je compte sur toi pour me tenir au courant.
Sinon concernant le coût de l'école d'avocat, quelqu'un l'ayant faite ou s'y apprêtant a t il la réponse ?
D'avance merci ! Oui car lorsqu'on a peu de moyens, il faut savoir prévoir...

Par **chiara**, le **28/07/2005** à **11:59**

bonjour à tous,
licencié en juin je suis en plein doute sur le choix de mon master alors je me tourne vers vous pour m'éclairer sur ce point...
Je voudrais obtenir le CFRPA pour devenir avocate. Vu que je ne sais pas vraiment quoi faire, j'imagine que la meilleure solution consiste à choisir une maitrise qui se rapproche le plus des matières enseignées dans un IEJ. J'hésite entre un master de droit des affaires et de l'entreprise et un master de droit privé général. Je ne sais pas quoi choisir... Peut être y a t il des personnes dans la meme situation qui peuvent me donner des conseils? J'aimerais également en savoir plus sur le master de droit des affaires(débouchés surtout). Merci d'avance
:))

Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **28/07/2005** à **13:43**

Je ne sais pas si je vais vraiment pouvoir t'aider mais il me semble que le choix le plus judicieux concernant ton master1 (anciennement maitrise) serait celui contenant le programme se rapprochant du droit que tu souhaites exercer en qualité d'avocat. Droit privé ou droit des affaires ? Ceci me semble très important ! Aussi le mieux est peut être de te connecter sur le site de ta fac pour comparer les programmes de master et ainsi faire ton

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

choix. Bon courage à toi et bonne chance !

Par **chiara**, le **29/07/2005** à **14:51**

Merci pour ta réponse sanremo34,
je me suis toujours dit que je ferais du droit des affaires mais lorsque l'heure est venue de choisir, je t'avoue que j'hésite quand même... J'ai les plaquettes de ma fac sur les M1 et je suis plus attirée par le droit des affaires. Je crois que j'hésite surtout parce que je ne sais pas vraiment en quoi consiste le boulot d'avocat d'affaires et aussi parce que je ne raffole pas du .wink:

droit social. Si tu peux m'aider sur ce point, ou quelqu'un d'autres Image not found or type unknown, merci d'avance. :))

bon courage Image not found or type unknown

Par **reprisedetude**, le **29/07/2005** à **18:58**

alors avocat droit d'affaires je connai un peu ceux du Luxembourg pour les avoirs frequentés durant mes années "private banking", et je suppose qu'en France cela doit etre pareil!
1/ si cela vous tente d'exercer au barreau de Luxembourg, et bien foncez apres votre maitrise si vous parlallemand car c'est plus facile qu'en France d'après ce que j'ai entendu et plus remunerateur par la suite!

2/ leur job! hum là c'est vaste, montage de stes (trustee...), fiscalitée...et même les plan .oops:

sociaux peuvent arriver chez eux (j'en sais qq'chose Image not found or type unknown)

3/ ce n'est pas avocat d'affaires mais très rémunerateur (toujours au Luxembourg) quand .oops:

même, tous ce qui touche aux divorce Image not found or type unknown

bon maitenant si un avocat peu completer?!

autree petite question, j'ai entendu dire que l'on pouvait devenir avocat plus ou moins directement apres un doctorat! vrai ou faux? et si oui quel interet réel?

@+

Par **Largo**, le **30/07/2005** à **00:58**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

l'avocat d'affaires est le conseiller juridico-financier des sociétés qui font appel à lui dans tous les domaines où cela s'avère nécessaire, de par la complexité des affaires et les litiges qui peuvent en découler :
contrats, fiscalité, dt des sociétés, et autres opérations financières.

exemple d'opérations : fusions acquisitions (M&A), opérations de restructuration, montage de sociétés, optimisation fiscale, etc...
tout dépend aussi de la spécialisation du cabinet. Ils peuvent aussi travailler avec les banquiers d'affaire sur certains dossiers.

"reprisedetude" : ça me parait très intéressant le Luxembourg effectivement, et dans le private banking, quand ça brasse des millions, c'est certain que les avocats ne doivent jamais être .wink:

bien loins ! Image not found or type unknown

Pour le doctorat, oui sur les CV on voit fréquemment des avocats docteurs en droit... de toute façon ça ne doit pas les dispenser du cfpa, je suppose que c'est un "plus" dans leur formation.

pour chiara, tu peux toujours aller voir les sites des cabinets d'affaire, c'est intéressant de connaître les spécialisations, les profils des associés et collaborateurs, et les recrutements.
Pour les "big" internationaux (l'élite), si tu ne les connais pas déjà :
http://www.gide.com/front/FR/home.htm
http://www.cliffordchance.com/home/default.aspx
http://www.shearman.com/flashindex.html
http://www.bakernet.com/BakerNet/default.htm
http://www.landwell.fr/
http://www.lw.com/

tu vois par exemple :
[quote:17hf5s63]Gide Loyrette Nouel conseille Vivendi Universal dans le cadre de la cession de la majorité de ses actions dans la société roumaine propriétaire de l'hôtel Athénée Palace à Bucarest.

Gide Loyrette Nouel est intervenu pour Akbank dans le cadre d'une levée de fonds d'un milliard d'USD relevant du programme de titrisation ARTS
[/quote:17hf5s63]
Le monde des affaires.

@+

Par **anonym**, le **30/07/2005** à **11:28**

concernant le doctorat, je suis presque sûre d'avoir vu quelque part que cela dispensait de l'examen du CRFPA. il faudrait que je recherche ça.
c'est donc un intérêt supplémentaire à faire un doctorat (moi ça me semble assez normal, surtout quand on pense aux dispenses accordées à des titulaires de maîtrises, bon c'est vrai qu'elles n'existent plus... malheureusement).

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Ptitcode**, le **30/07/2005** à **13:56**

:wink:

Effectivement, le doctorat dispense de l'examen du CRFPA. Image not found or type unknown

Par **Largo**, le **30/07/2005** à **17:47**

Tu peux préciser ? Si l'examen est dispensé, le suivi doit néanmoins être nécessaire non ?

Merci.

Par **Olivier**, le **31/07/2005** à **01:00**

il y a dispense de l'examen d'entrée mais non du CAPA, donc il faut suivre les cours... C'est l'équivalent du diplome de premier clerc + maitrise en droit qui dispense pour les futurs notaires de l'exament d'entrée au CFPN mais pas de l'examen de sortie !

Par **sanremo34**, le **31/07/2005** à **18:14**

mais le doctorat ne se prépare t il pas en 3 ans ?

Par **Yann**, le **31/07/2005** à **20:06**

Si mais l'idée c'est pas de gagner du temps, juste d'éviter un examen-concours (selon les sensibilités).

Par **reprisedetude**, le **31/07/2005** à **21:02**

...et un réel plus au niveau des competences - spécialisations non?!

Par **Yann**, le **01/08/2005** à **07:16**

Pas nécessairement, certains passent par là pour ne pas avoir à faire l'examen d'entrée car ils pensent ne pas pouvoir l'avoir...

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'ai discuté avec un prof qui était au jury du CAPA et il trouvait que le niveau était pas terrible pour ceux qui passaient par là, souvent ils venaiant de spécialités peu demandées et leur doctorat d'histoire du droit en pratique ça valait pas forcément d'autres doctorats ou même le niveau de ceux qui passaient l'examen d'entrée.

Par **reprisedetude**, le **01/08/2005** à **10:47**

ok Yann, donc cela depend de ta these de DEA et de Doctorat, par exemple le commerce international comme vous avez à Nancy, (ou sur des contentieux, procédure collective, fisca...) sera plus interessant vis-à-vis du jury et vis-à-vis de ton metier en lui même une fois nommé avocat.

:))

merci pour les infos! Image not found or type unknown

@+

Par **sanremo34**, le **01/08/2005** à **11:57**

Donc si je comprend bien, il n'y a aucun intérêt à préparer un doctorat et il vaut mieux bien se préparer à l'examen (ou concours..) d'entrée au CRFPA ? Quitte à prendre une année sabbatique pour cela s'il le faut !
Mais au fait une fois obtenu l'agrémentation d'entrée au CRFPA, comment se déroule la formation et sur combien de temps ?

Par **J.Durand**, le **01/08/2005** à **13:47**

[url:2zgimpno]http://www.crfpa.org/[/url:2zgimpno]
une fois rentré sur le site, ils expliquent comment, pourquoi, combien de temps,etc.

Ayant eu la chance de parler plusieurs fois à plusieurs avocats, c'est vraiment un métier intéressant..Si je réussis à la fac, je ferai tout pour faire cette formation et ce métier.

Par **sanremo34**, le **02/08/2005** à **09:57**

Merci pour cette précieuse information et je te souhaite vraiment de réussir. Mais sache qu'avec de la volonté et du travail, tu as toutes les chances d'y arriver. Alors bon courage !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **J.Durand**, le **02/08/2005** à **14:35**

:)

Merci et surtout bonne chance à toi Image not found or type unknown

Par **anonym**, le **06/08/2005** à **12:30**

est-ce que quelqu'un sait à tout hasard, si lors des études au CRFPA, les stages peuvent être rémunérés??

Par **chiara**, le **06/08/2005** à **19:10**

:))

Image not found or type unknown Merci beaucoup pour tous ces renseignements et pour les liens.
:))

Bon courage à tous. Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **06/08/2005** à **20:54**

[quote="anonym":34zizqd4]est-ce que quelqu'un sait à tout hasard, si lors des études au CRFPA, les stages peuvent être rémunérés??[/quote:34zizqd4]
Comme tous les stages, il faut voir ce que disent les conventions de stages. A priori c'est à la discrétion du cabinet, mais il y a une limite légale à partir de laquelle on est considéré comme un salarié et donc il paye des cotisations sociales..

Par **croc**, le **30/03/2006** à **15:27**

Et quand on veut faire une formation d'avocat, tout en ne se "limitant" pas à cela (c'est-à-dire en faisant par exemple Sciences Po et/ou un MS à HEC), à quel âge peut-on espérer commencer notre vie professionnelle ?

Merci pour vos réponses.

Par **jeeecy**, le **30/03/2006** à **16:37**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[quote="croc":30ctt9fp]Et quand on veut faire une formation d'avocat, tout en ne se "limitant" pas à cela (c'est-à-dire en faisant par exemple Sciences Po et/ou un MS à HEC), à quel âge peut-on espérer commencer notre vie professionnelle ?

Merci pour vos réponses.[/quote:30ctt9fp]
ca depend de l'ordre dans lequel tu fais les choses
il y a des passerelles entre les differentes filiaires

ex : le DJCE de Nancy permet d'entrer en 5ème année à l'ICN...
et inversement certains diplomes de l'ICN permetent d'arriver en master2 en droit

donc tout depend de ton parcours et de la maniere dont tu t'es renseigne pour l'amenager au mieux

Par **croc**, le **30/03/2006** à **18:44**

Il est possble d'intégrer un MS à HEC quand on a un master.
Pour SP, il est possible d'entrer en 4eme année si l'on possède une licence (bien qu'en pratique, les candidats ont une maîtrise, si ce n'est un 3e cycle).

Les MS HEC durent un an.
Mais, pour SP, la durée (2 ans) ne semble pas pouvoir être réduite (à moins de contacter la scolarité pour négocier des aménagements ? Une amie a fait comme cela ; elle a 25 ans, diplômée de SP et a eu son CAPA).

Comment optimiser un parcours de ce type, sachant que je souhaite faire un cursus juridique complet (càd au moins un master) ?

Par **assassien1986**, le **04/01/2009** à **02:16**

bonjour à tous, désolé de déterrer un post aussi vieux..
j'ai lu sur le site de l'efb (le crfpa de Paris) que les candidats boursiers étaient exonérés des droits
mon rêve est de devenir avocat (ou magistrat .. pas encore arrêté ma décision) mais quand jai vu les frais de scolarité.. ils sont incroyables! est-ce que qqn sait si par "boursiers" on entend bourse sur critères sociaux? elle permet d'être exonéré des droits? ou juste on nous alloue une bourse permettant de rembourser les droits?

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés